



Syndicat National de l'Éducation Physique
Membre de la F.S.U. Section académique de Créteil
Maison des Syndicats, 11 rue des Archives 94000 Créteil
Tél. : 06 40 46 37 97 / 01 43 77 00 22
Email : s3-creteil@snepfsu.net

Le 15 septembre 2022, à Créteil

à D. AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil
Rectorat - 4, Rue Georges Enesco
94010 CRETEIL Cedex

Objet : Demande d'audience SNEP-FSU Créteil

Monsieur le Recteur,

Compte-tenu de ce qui avait été défini avec le secrétaire général lors de la précédente audience début juillet, nous sollicitons une nouvelle rencontre avec vous afin de traiter différents sujets :

- Il semble indispensable et urgent d'échanger, suite à la rentrée que nous venons de passer, sur les affectations des TZR. De plus, nous souhaiterions recevoir au plus vite les listes des professeurs d'EPS pour cette année 2022-23 avec leurs établissements de rattachement ou leur affectation s'il s'agit d'une affectation à l'année.
- De plus, nous nous interrogeons sur la date de la publication de la liste des promus hors classe, classe exceptionnelle et échelon spécial. Pouvez-vous nous dire quand ces listes seront publiées ?
- Vous avez reçu des demandes de protections fonctionnelles auxquelles aucune réponse n'a été apportée, ce qui signifie qu'aucune suite n'est donnée de votre part. Nous pourrions soulever ces situations si vous avez d'avantage d'informations à apporter.
- Concernant le dispositif expérimental « 2 heures de sport supplémentaires en collège » qui vient organiser l'intervention d'acteurs extérieurs sur le temps scolaire pour des élèves volontaires, nous souhaiterions savoir quels sont les établissements concernés dans l'académie.
- Enfin, l'entreprise Vert Marine a décidé de fermer des piscines, gérée en délégation de service public dans un certains nombre de ville en France. Nous souhaitons partager un état de situation avec vous car les piscines sont les « salles de classe » pour l'enseignement de la natation et du savoir nager. Priorité nationale et axe du projet académique, il serait inacceptable de voir des élèves privés de cet enseignement.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire académique du SNEP-FSU Créteil
Hugo PONTAIS